



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**07.11.2007 Bulletin 2007/45**

(51) Int Cl.:  
**B65D 33/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **07102896.3**

(22) Date de dépôt: **22.02.2007**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR  
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI  
SK TR**  
Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(30) Priorité: **05.05.2006 LU 91239**

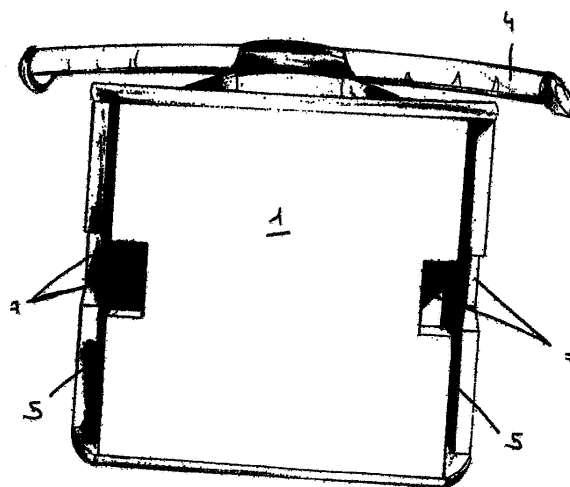
(71) Demandeur: **De Bastos Almeida, Artur**  
**9570 Wiltz (LU)**

(72) Inventeur: **De Bastos Almeida, Artur**  
**9570 Wiltz (LU)**

(74) Mandataire: **Weydert, Robert et al**  
**Denemeyer & Associates S.A.**  
**P.O. Box 1502**  
**1015 Luxembourg (LU)**

(54) **Dispositif de rangement de sacs de grands magasins**

(57) L'invention a trait à un dispositif de rangement et de transport de sacs de magasin. Ce dispositif consiste en une boîte de rangement des sacs. Celle-ci comporte une trappe permettant d'y ranger le ou les sac(s) sous forme pliée. La boîte comporte au moins une fente latérale afin de pouvoir en extraire le ou les sac(s) lors du passage en caisse dans le magasin ainsi qu'une poignée de transport servant, préférentiellement, également de moyen d'accrochage rapide à la main courante d'un caddie de magasin. Ceci permet un positionnement idéal du dispositif, à savoir qu'il n'occupe pas de place du volume de chargement du caddie et est très accessible lors du rangement des courses dans le caddie après le passage en caisse.



**Fig. 1**

## Description

### [0001] Domaine technique

[0002] L'invention a trait à la problématique de revalorisation des sacs fournis par les grands magasins, plus particulièrement à un dispositif de rangement et transport de sacs de grands magasins.

### Etat de la technique

[0003] JP 2005199023 divulgue un dispositif de rangement de sacs pliés et suspendus à une barre dans une boîte comportant une ouverture sur son bord supérieur. Cette ouverture permet une saisie manuelle aisée d'un sac. Ce dispositif est destiné à être fixé à un élément d'une habitation tel qu'un mur, une armoire ou encore une porte d'une armoire de cuisine. Il est de plus destiné à recevoir des sacs parfaitement repliés, c'est-à-dire pratiquement des sacs neufs. Ce dispositif ne permet donc pas le rangement de sacs réutilisables de grands magasins et encore moins leur transport vers les grands magasins en vue de les réutiliser.

[0004] JP 10129755 divulgue également un dispositif de rangement de sacs de grands magasins. Il consiste en une boîte comportant une trappe d'accès pour le remplissage avec des sacs et une fente sur son bord supérieur permettant la saisie de sacs. Ce dispositif ne prévoit pas le transport des sacs, encore moins vers les grands magasins en vue des les réutiliser.

[0005] Le document US 5961018 montre un dispositif de rangement et transport d'effets personnels destiné à être posé sur la main courante d'un caddie de grand magasin. Ce dispositif est conçu pour recevoir des effets personnels tels que des documents, une calculatrice, un téléphone portable ou encore des petits jouets pour une enfant assis sur le siège escamotable du caddie. Il ne prévoit cependant pas le rangement de sacs destinés à transporter les marchandises achetées au magasin.

[0006] L'état de la technique manque de proposer une solution pratique pour ranger et transporter les sacs de grands magasins en vue des les réutiliser lors des achats suivants.

### Divulgation de l'invention

[0007] Le problème posé est résolu par le dispositif de la revendication 1. Son volume de rangement permet en effet le rangement des sacs, sa poignée permet un transport aisé vers les grands magasins, ses moyens d'accrochage rapide permettent de le fixer sous la main courante d'un caddie de grand magasin et l'ouverture allongée sur le côté autorise la saisie d'un sac lors du passage en caisse tout en empêchant le ou les sacs de tomber de façon intempestive. Le positionnement du dispositif sous la main courante est privilégié car il offre une très bonne accessibilité au(x) sac(s) sans encombrer le volume de chargement du caddie.

[0008] Les revendications dépendantes définissent

des modes de réalisations préférentiels de l'invention.

### Brève description des dessins

5 [0009] La figure 1 montre le dispositif selon l'invention lorsqu'il est suspendu à la main courante d'un caddie de grand magasin.

[0010] La figure 2 montre le dispositif selon l'invention en position ouverte en vue d'y placer les sacs à ranger.

10

### Meilleur mode de réalisation de l'invention

[0011] Le dispositif est constitué d'une boîte parallélépipédique rigide 1 faisant office de volume de rangement du ou des sac(s) à y ranger. Cette boîte 1 peut être réalisée en bois, métal, composite ou encore et préférentiellement en plastique. Cette boîte comporte un couvercle 2 servant de trappe d'accès et de remplissage de la boîte. Dans ce cas précis, le couvercle 2 couvre la totalité de la surface de la boîte 1. Ceci autorise un accès confortable et un rangement aisé des sacs. Les sacs destinés à y être rangés sont préférentiellement du type réutilisable, c'est-à-dire assez grand et résistant. Par conséquent, il est nécessaire de les plier, en général en quatre, afin des les loger à plat sur le fond du volume 1 tel que montré à la figure 2. Le volume de rangement peut avoir des dimensions variées en fonction de l'épaisseur, de la taille et du nombre des sacs à y loger. L'objectif est de dimensionner la boîte de sorte à ce que la surface du fond du volume de rangement soit tout juste un peu plus grande que la surface du sac plié que l'on veut pouvoir ranger et transporter, et ce en largeur et en longueur. La boîte pourra à titre d'exemple avoir les dimensions suivantes (par rapport à la vue de la figure 2): environ 22 cm de large, 6 cm de hauteur et 23 cm de profondeur. La trappe ou couvercle 2 est verrouillable au moyen de verrous du type demi-lune par exemple. D'autres types de verrouillage sont envisageables.

[0012] La patte flexible 6 fixée dans ce cas précis à la trappe 2 a pour effet d'exercer une pression sur le ou les sac(s) rangé(s) afin d'empêcher qu'il(s) ne sorte(nt) par l'ouverture 5. D'autres moyens élastiques exerçant une pression sur les sacs sont envisageables.

[0013] La poignée 3 sert au transport du dispositif et également de crochet, préférentiellement par clipsage, à la main courante d'un caddie de grand magasin.

[0014] Les ouvertures latérales 5 sont bien illustrées à la figure 1 montrant le dispositif en position accrochée à la main courante d'un caddie. Cette figure montre bien le positionnement idéal du dispositif lors du passage en caisse où la présence d'une ouverture à chaque côté permet la préhension d'un sac du côté privilégié de l'utilisateur, en particulier en fonction qu'il est droitier ou gaucher.

55 [0015] Lorsque le dispositif est pourvu de deux ouvertures latérales, une à droite et une à gauche, celui-ci est avantageusement équipé d'un cache 8 servant de moyen d'obstruction d'une des deux ouvertures. En effet, un uti-

lisateur utilise en principe une seule ouverture si bien que l'autre peut être fermée par le cache 8. Il empêche les sacs d'éventuellement sortir de l'ouverture non utilisée. Celui-ci est préférentiellement en matériau plastique et se monte préférentiellement par emboîtement sur le volume de rangement.

## Revendications

1. Dispositif de rangement de sacs de magasin comprenant :

un volume de rangement rigide (1) comportant une trappe d'accès (2), **caractérisé en ce que** le dispositif comporte en plus une poignée de transport (3) fixée au volume de rangement (1);  
des moyens (3) fixés au volume de rangement permettant un accrochage rapide du dispositif à la main courante (4) d'un caddie de magasin; au moins une ouverture allongée (5) sur le côté du volume de rangement (1) afin de permettre l'extraction d'un sac rangé sous forme pliée dans le volume.

2. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les moyens d'accrochage rapide sont intégrés dans la poignée de transport (3).

3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**une ouverture allongée (5) est prévue à chaque côté gauche et droite du volume de rangement (1) afin de permettre l'extraction d'un sac rangé dans le volume de l'un ou le l'autre côté.

4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le volume de rangement (1) comporte un moyen élastique (6) exerçant une pression sur le ou les sac(s) rangé(s) dans le volume (1).

5. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le moyen élastique (6) est porté par la trappe d'accès (2).

6. Dispositif selon l'une des revendications 4 ou 5, **caractérisé en ce que** le moyen élastique (6) comprend une patte élastique pliée dont une partie est fixée au volume de rangement dont l'autre est en contact avec le ou les sac(s) rangé(s) dans le volume.

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la ou les ouverture(s) allongée(s) (5) comporte(nt) une échancrure (7) le long d'un bord allongé ou, préférentiellement, le long

de chaque bord allongé, et ce, préférentiellement, vers le milieu, afin de faciliter la saisie d'un sac rangé dans le volume.

8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte un moyen d'obstruction rapide (8) de la ou une des ouverture(s) allongée(s) (5), préférentiellement, sous la forme d'une pièce à emboîter sur le volume de rangement (1).

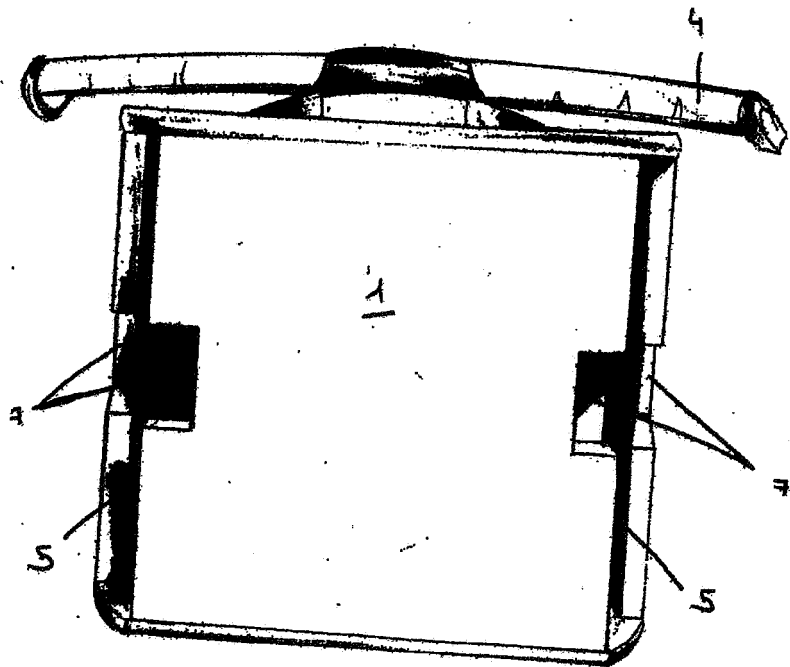


Fig. 1

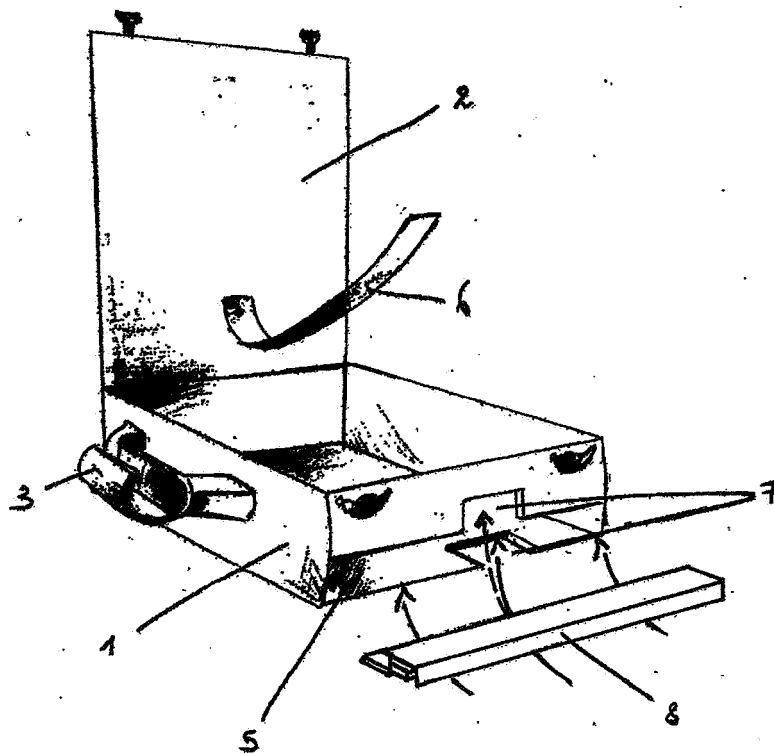


Fig. 2

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- JP 2005199023 B [0003]
- JP 10129755 B [0004]
- US 5961018 A [0005]